

## Débâcle financière

Historiquement, la création du **Réseau anti-arnaques** est liée au développement des publipostages annonçant la remise prochaine d'un gain financier. L'organisation de telles loteries commerciales vise, bien évidemment, à déclencher un acte d'achat.

Les personnes âgées constituent une cible privilégiée, d'autant que le canal téléphonique permet de crédibiliser les documents publicitaires préalablement parvenus au domicile.

Cette consommatrice a découvert l'étendue des dégâts chez sa mère, convaincue d'être gagnante aux multiples opérations promotionnelles organisées par des catalogues pas toujours recommandables. Elle a pu répertorier, par enseigne, le total des dépenses effectuées en babioles et produits à base de plante.

Voici le détail des achats effectués en 2014 :

- ✚ **Délices et Gourmandises, Délices d'Annie et Nature Santé** : 91 commandes pour 2 926,26 € ;
- ✚ **Vital Beauty** : 23 commandes pour 681,56 € ;
- ✚ **Le Coin des délices** : 16 commandes pour 420,90 € ;
- ✚ **Swiss Home Shopping** : 15 commandes pour 375,80 € ;
- ✚ **CCE** : 11 commandes pour 420,90 € ;
- ✚ **Phyderma** : 8 commandes pour 298,40 € ;

Soit un total de **5 115,46 €** représentant **167** commandes durant l'année 2014 !

En 2015, le nombre de commandes s'est « limité » à 107 (pour 2 930,75 € de dépenses) compte tenu de l'intervention de la fille.

Cette véritable addiction aux promesses de la vente à distance engendre de graves conséquences : dégradation de la situation financière, détérioration des relations familiales.